

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 6 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11 (puis 12 au point 7)
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 31 octobre 2019
Date d'affichage : 7 novembre 2019
Date de transmission : 7 novembre 2019

Ordre du jour de la Convocation :

1. Subvention à l'association de dératisation
2. Tarifs communaux 2020
3. Fixation d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages sur la commune
4. Budget assainissement : Admissions en non-valeur
5. Dm n° 3 du budget principal
6. Raccordement électrique Lotissement
7. Validation des candidats pour les Lots 1/2/3
8. Fixation du prix de vente des terrains (report au prochain CM)
9. Avis sur l'enquête publique du projet d'extension d'un élevage avicole à la Groie
10. Validation du planning de travaux du schéma directeur
11. DPU
12. Location des studios 1 et 2 de la Maison de santé en cabinets médicaux (report au prochain CM)
13. Fleurissement 2019
14. Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité : Musée de la seconde guerre mondiale Roger Bellon

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

MM Joachim BELLESSORT, Christian LEMASSON, Mmes Nathalie THIEBAUD, Valérie RADOU adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, Marcelle GAIGNARD, MM Philippe LEBRETON, Roland PROVOST, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Céline NOURY-DESILE,

Mme Aurélie VIAUD-FORTUN ayant donné procuration à Mme Véronique PEAN

Absents : MM Philippe BOURRELIER, Olivier SEVIN, Vital JARRY.

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DE CULTURE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que l'association de groupement de défense contre les ennemis de culture est intervenue sur la commune afin d'endiguer la propagation des rats.

Il propose de la subventionner à hauteur de 1000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1000 € à l'association de défense contre les ennemis de culture. Cette subvention sera imputée au compte 6574.

TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 1^{er} avril 2020 comme suit :

2020	
Cimetière	
Concessions	
Concession cave-urne 50 ans	68,00
Concession cave-urne 30 ans	44,00
Concession cimetière 50 ans	167,00
Concession cimetière 30 ans	104,00
Concession colombarium 30 ans	382,00
Concession colombarium 15 ans	254,00
Taxes	
Taxe d'ouverture	78,00
Taxe de dispersion jardin du souvenir	30,00
Location de la salle des fêtes	
Particuliers (type vin d'honneur) la demi-journée suivant disponibilités	85,00
Associations locales	Gratuité une fois par an puis 109,00
Associations extérieures à la commune	132,00
Sociétés commerciales	208,00
Options	
Vaisselle	35,00
Cuisine	35,00
Sono	35,00
Location de la salle des associations	
Associations locales	Gratuité
Associations extérieures à la commune	67,00

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019

Sociétés commerciales	84,00
Location de la salle de gym	
Associations extérieures à la commune / l'heure	8,90
Associations extérieures à la commune / la 1/2 journée	31,00
Associations extérieures à la commune / la journée	60,00
Particuliers (occasionnellement après accord mairie) / l'heure	4,00
Travaux effectués par les services techniques	
L'heure	20,87
Encarts publicitaires dans les journal des informations communales	
Encart d'1/10ème de page pour annonce conlinoise exclusivement	45,00

Il a été décidé, à l'unanimité de la gratuité des droits de place à compter du 1^{er} avril 2020.

TARIFS CAMPING A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs du camping à compter du 1^{er} avril 2020 comme suit :

2020 - Camping (à compter du 1er avril 2020)			
Par nuitée			
	HT	TVA 10%	TTC
Emplacement 2 personnes et voiture	3,27	0,33	3,60
Personne supplémentaire	1,36	0,14	1,50
Enfant - 7 ans supplémentaire	0,91	0,09	1,00
Lave-linge (le jeton)	3,64	0,36	4,00
Electricité	2,27	0,23	2,50
Garage mort + électricité	3,64	0,36	4,00
Forfait chantier + électricité	6,36	0,64	7,00
Forfait Camping-car 2pers + eau+ele	9,09	0,91	10,00
Chalet			
Semaine du vendredi 16h au vendredi	168,18	16,82	185,00
Week-end du vendredi 16h au lundi	74,55	7,45	82,00
Nuitée	37,27	3,73	41,00

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019

TARIFS DU GÎTE AU 1ER JANVIER 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe les tarifs du gîte au 1er janvier 2021 comme suit :

Location de la salle du gîte applicable au 01/01/2021	
	2021
Soirées privées suivant disponibilités	255
Acompte	102
Réunion privée en journée suivant dispo	102
Dépôt de garantie	379
Passage an 2021	
Passage en 2021 pour 5 nuits	1 100,00
<i>Pour info 2019 6 nuits = 1300 €</i>	
Acompte	25 % à la réservation
Dépôt de garantie	657
2étages - basse saison (01/10 au 30/04)	
Weekend 3 nuits	680
Forfait 2 nuits hors week-end	255
Forfait 4 nuits	726
Forfait 5 nuits	746
Forfait 6 nuits	765
1étage - basse saison (du 01/10 au 30/04)	
Weekend 3 nuits	573
Forfait 2 nuits hors week-end	226
Forfait 4 nuits	647
Forfait 5 nuits	658
Forfait 6 nuits	678
Tarif haute saison (01/05 au 30/09), on rajoute par forfait	53
options	
Lit d'enfant	gratuit
Paire de draps + taie d'oreiller lit 1 personne	11
Paire de draps + taie d'oreiller lit 2 personnes	16
Taie d'oreiller	5

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 6 novembre 2019

Nettoyage rez-de-chaussée	106
Nettoyage rez-de-chaussée + 1 étage	161
Nettoyage complet	214
Pressing des draps	192
remplacement de la vaisselle cassée (inchangé depuis 2007 mais calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Assiette creuse	2,60
Assiette dessert	1,90
Assiette plate	2,60
Bac de rangement grand modèle	13,30
Bac de rangement petit modèle	6,15
Bol	4,50
Bouilloire	38,50
Cafetière	26,80
Casserole 28 cm	70,00
Casserole diamètre 180	37,00
Casserole diamètre 200	40,00
Corbeille à pain	5,76
Coupe à sorbet	1,90
Couteau à poisson	1,34
Couteau à steak	0,50
Couteau de table	1,60
Couteaux à pain	15,70
Couteaux à trancher	15,70
Couteau d'office	1,50
Couvercle diamètre 180	24,40
Couvercle diamètre 200	26,40
Couvercle diamètre 240	33,00
Couvercle du bac de rangement grand modèle	10,80
Couvercle du bac de rangement petit modèle	3,70
Couvercle du faitout 36 cm	14,40
Cuillère à café	0,30
Cuillère à soupe	1,00
Cuillère de service	4,00
Cuillère en bois	1,90
Décapsuleur	4,90
Ecumoire	10,70
Ecumoire inox	15,40
Eplucheur économe	2,70
Faitout 32 cm	72,50
Faitout 36 cm	72,50
Fouet inox L 300	11,00
Fourchette	1,00
Fourchette à poisson	2,00

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 6 novembre 2019

Fourchette de service	4,00
Grille-pain	29,40
Légumier	9,60
Louche	4,00
Louche inox diamètre 10	15,40
Ouvre-boîtes	22,10
Passoire	42,70
Passoire à gras diamètre 36	52,80
Passoire inox	12,60
Pichet inox	15,40
Pichet pyrex (grand)	3,50
Pichet pyrex (petit)	1,60
Planche poly 600x400	36,60
Planche à rôtir alu 450x350	55,80
Plat à rôtir 600x400	67,00
Plat inox	8,80
Poêle 36 cm	29,80
Poêle 40 cm	36,70
Poêle diamètre 280	16,00
Poêle diamètre 360	24,80
Robot Philips	61,80
Saladier jaune	17,10
Soucoupe déjeuner	1,80
Soucoupe tasse	1,30
Spatule	3,30
Spatule bois	2,70
Tasse	1,90
Tasse déjeuner	2,80
Tire-bouchon	2,70
Vase	11,20
Verre 11 cl	2,00
Verre 16 cl	2,00
Verre apéritif	1,00
Verre dégustation	1,90
Verre flûte	1,90
Pelle à tarte	6,10
Boule à thé	4,35
Paire de ciseaux	7,75
Cuillère boule de glace	6,00
Essoreuse à salade	38,80
Plateaux inox	16,90
Plats ronds inox	19,40
Verre jus de fruits	1,00

Séance du 6 novembre 2019

remplacement literie et divers (inchangé depuis 2007 mais calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Alèze 140x190	21,20
Alèze 90x190	14,15
Couette 140x190	31,40
Couette 90x190	18,10
Couverture 140x190	34,50
Couverture 90x190	19,00
Drap dessus 140x190	24,00
Drap dessus 90x190	14,15
Drap housse 140x190	15,70
Drap housse 90x190	9,40
Housse de couette 140x190	33,00
Housse de couette 90x190	23,60
Oreiller	7,10
Sous taie d'oreiller	3,10
Taie d'oreiller	4,00
Tapis de bain	12,30

FIXATION D'UN TARIF D'ENLÈVEMENT ET DE NETTOYAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

Monsieur le maire expose que la commune est régulièrement confrontée à des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures qui portent atteinte à la salubrité et à l'environnement (dépôts d'ordures ménagères au pied des conteneurs de tri sélectif, dépôts de sacs non conformes ou en dehors des jours de collecte ...).

Les administrés disposent d'un service de collecte hebdomadaire de leurs ordures ménagères et d'un service de dépôt de leurs encombrants (déchetterie), assurés par la Communauté de communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS).

Si la gestion du service incombe à la 4CPS en tant que collectivité compétente, en revanche le pouvoir de police correspondant appartient à chaque maire en qualité d'autorité de police municipale, à défaut de transfert de ce pouvoir au président de l'établissement public de coopération intercommunale en début de mandat.

Dès lors, il revient aux services de la commune, sous l'autorité du maire, de prendre toutes les mesures utiles pour faire cesser l'atteinte à la salubrité et assurer la propreté des voies publiques.

Séance du 6 novembre 2019

L'enlèvement de ces dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune qu'il n'est pas juste de laisser à la charge de la collectivité ;

Il propose au conseil municipal de facturer ces prestations au responsable de ces dépôts lorsque celui-ci est identifié.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tarif forfaitaire suivant pour l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés, des encombrants ou des sacs d'ordures ménagères non conformes ou déposés tardivement :

forfait de 100,00 € (avec 10 voix pour)

- **DÉCIDE** que ces mesures prendront effet à compter du 1er janvier 2020 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des administrés, et sont applicables à tout usager quel que soit son domicile pour tout dépôt effectué sur le territoire de la commune de Conlie.

Les recettes seront recouvrées par titre de recette exécutoire et inscrites au budget général.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Admet en non-valeur :

- la liste n° 4026980232 d'un montant total de 346.24 € au budget assainissement

Dressée et certifiée par le comptable du Trésor le 21 octobre 2019, qui en demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion étant précisé que les poursuites exercées sont sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Joachim BELLESSORT, 1er adjoint en charge des finances, informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative afin de mettre à jour le budget suite à l'achat d'une chaudière pour réhabiliter le logement communal à côté de l'école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :

Séance du 6 novembre 2019

SECTION INVESTISSEMENT - BP 2019

Sens	Compte	Opération	Montant
D	2183-1 Matériel de bureau et informatique	1	-4 000,00
D	2132-12 Installations générales, agencements et aménagements divers	12	4 000,00

La section d'investissement s'équilibre à 1 312 443,26 €

RACCORDEMENT ELECTRIQUE LOTISSEMENT LE CHAMP DES TROIS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'ENEDIS concernant le lotissement Le Champ des Trois :

- une proposition de contribution au raccordement électrique du lotissement pour 70 565.68 € TTC, soit 58 804.73 € HT, correspondant à 60% du coût total, les 40 % restants étant à la charge d'ENEDIS;
- une convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement électrique d'un montant de 45 971 € HT qui seront réglés par ENEDIS à la commune de Conlie en sa qualité de lotisseur pour les travaux de réseaux basse tension qui seront réalisés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les deux propositions d'ENEDIS citées ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents.

VALIDATION DES CANDIDATS SUITE A UN MAPA POUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LE CHAMP DES TROIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet du lotissement « Le Champ des Trois ». L'appel à la concurrence pour le marché de travaux a été lancé le 3 octobre 2019 avec une remise des offres le vendredi 25 octobre 2019 à 12h.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le lundi 4 novembre pour analyser les offres.

Séance du 6 novembre 2019

Dans le cadre d'une procédure adaptée, La Commission d'Appel d'offres a choisi les économiquement les plus avantageuses et respectant les critères définis :

Les candidats retenus sont :

- LOT 1 – Terrassement/Voirie/Assainissement : L'entreprise SAS LOCHARD-BEAUCÉ domiciliée Les Roseaux – BP 25 – 53150 BRÉE pour un montant de 415 847.40 € HT,
- LOT 2 – Réseaux divers : L'entreprise CITÉOS domiciliée Route d'Alençon – 72088 LE MANS cedex agissant pour le compte de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR Domiciliée 24 rue Thomas Edison pour un montant de 157 240.71 € HT,
- LOT 3 – Aménagements extérieurs / Espaces verts : L'entreprise JULIEN & LEGAULT domiciliée 1 rue du Bois de Frou – ZA MAINE ECO-PARK – 72170 MARESCHÉ pour un montant de 20 879.68 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le choix de la commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT « LE CHAMP DES TROIS »

Report au prochain CM

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION SANS NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN ELEVAGE AVICOLE LIEU-DIT « LA GROIE »

Par arrêté N°DCPPAT 2019-0212 du 6 septembre 2019, le préfet a décidé d'une consultation du public concernant la demande d'enregistrement au titre de la rubrique N°2111-2 de la nomenclature des installations classées, présentée par le GAEC DE LA GROIE domicilié « La Groie » à Conlie (72240) pour l'extension d'un élevage avicole exploité à la même adresse.

Le projet prévoit :

- Le réaménagement intérieur de l'ancien bâtiment « lapins » en atelier avicole pour porter la capacité de l'élevage de canards existant de 30 000 à 40 000 emplacements.
- L'actualisation du plan d'épandage s'étendant sur les communes de CONLIE, CURES, DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE, TENNIE, NEUVILLETTE-EN-CHARNIE, PEZÉ-LE-ROBERT et BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE.

Séance du 6 novembre 2019

L'avis de la consultation du public a été affiché du 11 septembre au 29 octobre 2019. Le registre de consultation au public ainsi que le certificat d'affichage ont été transmis aux services de l'état le 30 octobre 2019.

Le dossier de consultation a été mis à disposition du public du lundi 30 septembre 2019 au lundi 28 octobre 2019 inclus à la Mairie de Conlie et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe www.sarthe.gouv.fr.

Le Conseil Municipal doit être saisi pour formuler un avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les quinze jours suivant la date de fin de la consultation du public (soit avant le 11 novembre 2019).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **donne** un avis favorable concernant la demande d'enregistrement au titre de la rubrique No 2111-2 de la nomenclature des installations classées, présentée par le GAEC DE LA GROIE domicilié « La Groie » à Conlie (72240) pour l'extension d'un élevage avicole exploité à la même adresse.

PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux que l'entreprise ARTELIA a été choisie en 2017 afin de réaliser une étude du schéma directeur sur la commune de Conlie.

L'étude a pour objectif l'établissement d'un diagnostic du fonctionnement actuel des structures d'assainissement.

Les enjeux étaient de :

- limiter les surverses du réseau à un seuil conforme à la réglementation en vigueur,
- définir les aménagements/travaux à effectuer.

L'entreprise ARTELIA a rendu son rapport à la commune de Conlie en août 2019. Une réunion entre les différents acteurs de ce projet a eu lieu le lundi 28 octobre 2019 afin de prioriser les travaux à effectuer.

Il en est ressorti un planning joint en annexe.

La priorité 1, avec notamment la création d'un bassin tampon, coûtera 1 213 790 € HT.

Séance du 6 novembre 2019

Pour financer ces travaux, l'agence de l'eau pourra subventionner à hauteur de 40 % et le conseil départemental à hauteur de 10%. La somme restante fera l'objet d'un emprunt.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider le planning de travaux joint en annexe ; travaux réalisés quand le financement sera possible

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** le planning des travaux d'assainissement joint, notamment le point 1.
- **autorise** monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions relatives à cette affaire,
- **autorise** monsieur le Maire à contacter les organismes bancaires, au moment opportun.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 1 et 5 RUE DU VAL DE BOUILLÉ

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 1 et 5 rue du Val de Bouillé, parcelles cadastrées section AD 322.424.432 pour 214 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 5 RUE FRANCOIS CHANCEL

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 5 rue François Chancel, parcelle cadastrée section C 1039 pour 958 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 13 GRANDE RUE

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 13 grande rue, parcelle cadastrée section AD 353 pour 265 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 13 RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 13 rue de l'église, parcelle cadastrée section AD 129.135 pour 802 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 19 RUE DES ROSES

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 19 rue des Roses, parcelle cadastrée section C 573 pour 883 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

FLEURISSEMENT 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Attribue les bons d'achat suivants, d'un montant de 20€ (33x20 = 660€), à dépenser avant le 31 décembre 2020 chez les commerçants sédentaires ou non de Conlie comme suit :

M MME	ANGERS/MONBOUSSIN	■	■■■■■■■■■■
M	BERTHIER	■	■■■■■■■■■■
M MME	BLANCHE	■	■■■■■■■■■■
MME	BLAVETTE	■	■■■■■■■■■■
M MME	CHAUMONT	■	■■■■■■■■■■
MME	CHEVALLIER	■	■■■■■■■■■■
MME	CHEVALLIER	■	■■■■■■■■■■
MME	DHOMMEE	■	■■■■■■■■■■
M MME	EMERY	■	■■■■■■■■■■
MME	EPINEAU	■	■■■■■■■■■■
MME	FOLLIOU	■	■■■■■■■■■■
MME	GARREAU	■	■■■■■■■■■■
MME	GAUTIER	■	■■■■■■■■■■
M MME	GAUTIER	■	■■■■■■■■■■

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019

M MME	GUYET		
M MME	JUILLET		
MME	LAMOTTE		
MME	LELONG		
M	LEMOINE		
MME	LEPELTIER		
M MME	LEPLU / MARMION		
MMES	LES SCEURS		
MME	LIBERT		
M MME	PEAN		
MME	PESQUET		
M MME	PROVOST		
MME	RICHARD		
MME	ROUSSEAU ODETTE		
MME	SAVREUX		
M MME	TESSIER		
MME	THIREAU		
M MME	VOVARD		
1 prix spécial Jury	Prix attribué ultérieurement		

MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Afin de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité au musée de la 2nd Guerre Mondiale Roger Bellon durant la période d'ouverture allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2020, Monsieur le Maire propose de créer un poste non permanent à durée déterminée.

L'agent est recruté au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, du 1^{er} avril au 30 septembre 2020, à raison de 25.6 heures lissées mensuellement pour un nombre d'heures total de 128 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 10 voix pour :

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 6 novembre 2019